

**Assemblée générale**

Distr. générale
8 février 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 34 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés**Lettre datée du 3 février 2012, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Conseil permanent de l'Organisation du Traité de sécurité collective sur la question des tensions croissantes découlant de la situation autour du détroit d'Ormuz (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
de la République du Kazakhstan
(*Signé*) Byrganym **Aitimova**



**Annexe à la lettre datée du 3 février 2012
adressée au Secrétaire général
par la Représentante permanente du Kazakhstan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Déclaration du Conseil permanent de l'Organisation
du Traité de sécurité collective**

Le Conseil permanent de l'Organisation du Traité de sécurité collective exprime sa préoccupation à l'égard de la tension croissante découlant de la situation autour du détroit d'Ormuz. Si les événements en cours devaient aboutir à des affrontements, compte tenu, en outre, de l'instabilité générale qui règne au Proche-Orient et en Afrique du Nord, non seulement les pays limitrophes de cette région qui est indirectement reliée à la zone ressortissant à l'Organisation du Traité de sécurité collective en seraient gravement touchés mais aussi l'ensemble de la communauté internationale.

Le Conseil permanent de l'Organisation du Traité de sécurité collective appelle les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter les déclarations, et a fortiori les actions, susceptibles d'entraîner une vague de violence.

31 janvier 2012
